



Séance du 17 avril 2024
Délibération n°87 -17042024

OBJET : Délibération RH – Poste de Coordinateur-trice - Animateur-trice Jeunesse
SERVICES JEUNESSE

M. Philippe GUIARD, Vice-président, rappelle au Conseil d'Administration que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 15 mars 2024,

M. Philippe GUIARD expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un Poste de « Coordinateur-trice Jeunesse – Animateur-trice »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation
- De créer un poste de Poste de « Coordinateur-trice Jeunesse – Animateur-trice »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation

Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un Poste de « Coordinateur-trice Jeunesse – Animateur-trice », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un Poste de « Coordinateur-trice Jeunesse – Animateur-trice », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 17 avril 2024

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Philippe GUIARD
Vice-président



Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 08 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GUIARD Philippe, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé, TRICOT Marina.

EXCUSÉS : DEMENAIIS Marie-Hélène, DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, CLAVREUL Yannick, GUIOILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa.

Mme Chantal GODARD	pouvoir donné à M. Jean-Pierre TESSIER
M. Christophe BOURDAIS	pouvoir donné à M. Vincent RESTIF
Mme Patricia RENAULT	pouvoir donné à M. Hervé TISON
M Aristide BOURBON	pouvoir donné à Jean-Eudes GAUBERT
Mme Laurence MANCEAU	pouvoir donné à Christine de PONTFARCY
Mme Aurélie MAHIER	pouvoir donné à Philippe GUIARD
M Raymond PLANCHAIS	